

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 25 avril 2013

DCM N° 13-04-05

Objet : Projets solidaires et accompagnement individualisé de jeunes : accompagnement de l'Association de la Fondation Etudiante pour la Ville.

Rapporteur : M. LEKADIR, Conseiller Délégué

Depuis 2008, la Ville de Metz s'est attachée à développer des actions auprès de la population étudiante avec l'ambition de « mettre les étudiants au cœur de la ville », afin que ceux-ci contribuent à dynamiser notre territoire. Cette démarche s'est poursuivie en 2012 par une forte volonté politique de favoriser l'implication des jeunes étudiants dans des actions citoyennes de proximité afin de créer un lien entre deux jeunesse qui ne se rencontrent pas ou peu, entre les enfants des quartiers populaires en difficulté scolaire et les étudiants, quant à eux, plutôt en voie de réussite dans leur parcours.

C'est en ce sens que la municipalité a soutenu l'installation d'une antenne de l'Association de la Fondation Etudiante pour la Ville (AFEV) à Metz en juin 2012 avec comme mission d'œuvrer à l'installation de colocations étudiantes solidaires et de développer le dispositif d'accompagnement individualisé en direction des enfants en difficultés.

Après 6 mois d'existence, le bilan réalisé en janvier dernier fait état de 67 étudiants bénévoles mobilisés dans des actions de solidarité en direction des quartiers de la Patrotte, Metz-Nord, Devant-les-Ponts, Chemin de la Moselle et Borny, accompagnés par un salarié de l'AFEV et quatre jeunes en service civique. Le cœur de métier de l'AFEV est l'accompagnement individualisé en direction des enfants (62 enfants accompagnés individuellement à ce jour et 3 600 heures d'accompagnement dispensés, au regard d'un objectif de mobilisation fixé à 50 enfants accompagnés pour 2012).

Mais l'AFEV œuvre également à développer d'autres formes d'engagement, c'est ainsi qu'elle a assuré la mise en place et le suivi de colocations étudiantes dans le quartier Patrotte autour de projets solidaires (Koloc' à Projets Solidaires - KAPS). Le projet des Kap's va être développé en septembre 2013 par la mise en œuvre d'une seconde course d'appartements en partenariat avec Metz Habitat Territoire, toujours dans l'immeuble situé à la Patrotte, 3 rue Théodore de Gargan.

De plus, allant au-delà de la mission confiée, l'AFEV a procédé à la mise en place d'un projet TAQ (Tous Acteurs des Quartiers). Deux heures par semaine, des collégiens accompagnés par des étudiants mènent l'enquête sur un sujet d'utilité sociale : la Santé, l'Europe, la citoyenneté/la justice, l'égalité (...) et élaborent leur propre campagne d'informations auprès des autres collégiens. C'est ainsi qu'un volontaire et quatre bénévoles étudiants accompagnent douze collégiens du collège Jean-Rostand depuis octobre 2012 dans la réalisation d'un projet numérique, en vue de préparer le tournage du court-métrage d'une dizaine de minutes intitulé : Mon quartier, ta vision !

L'AFEV a un budget de fonctionnement annuel de 50 683 € pour l'année 2013 (charges de personnel, loyer, formation des bénévoles...). La Région Lorraine accompagne l'AFEV au travers d'une aide à l'emploi et d'une subvention sur projet, pour un montant de 16 000 €. Des partenariats sont par ailleurs à l'étude avec Metz Métropole, le CROUS et l'Université de Lorraine (pour un éventuel accueil de l'AFEV sur le site du Saulcy).

Il est proposé d'accorder une subvention de **29 660 €**. Une convention annuelle, élaborée avec les services concernés (Jeunesse, éducation populaire et vie étudiante, Politique de la ville et Affaires scolaires) fixe les axes de travail et les modalités de partenariat.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal :

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

CONSIDERANT le soutien apporté par la Ville aux initiatives favorisant l'animation des quartiers et la promotion des valeurs de partage et de solidarité,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

D'ACCORDER une subvention de fonctionnement d'un montant total de **29 660 €** à l'**Association de la Fondation Etudiante pour la Ville**, soit un solde à verser de **21 995 €** compte tenu de l'avance de **7 665 €** accordée au Conseil Municipal de décembre 2012

AUTORISE :

Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et pièces connexes à cette affaire et notamment la lettre de notification et la convention portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de cessation en cours d'exercice des actions subventionnées ;

AUTORISE :

Monsieur le Maire ou son représentant à accepter les dons en marchandises consenti par des sociétés privées dans le cadre du projet de colocations étudiantes à projets solidaires et à signer tous documents et pièces connexes à cette affaire et notamment la convention de don et l'établissement d'un reçu fiscal pour lesdites sociétés.

La dépense totale s'élève à **21 995 €**. Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice 2013.

Vu et présenté pour enrôlement,
Signé :
Le Conseiller Délégué :

Hacène LEKADIR

Service à l'origine de la DCM : Service Animation, jeunesse, éducation populaire, vie étudiante.

Commissions : JEUNESSE et FINANCES.

Référence nomenclature «ACTES» : 7.5

Séance ouverte à 18h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS, Maire de Metz,

Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 37 Absents : 18 Dont excusés : 11

Décision : ADOPTÉE A LA MAJORITÉ